

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
 Reçu en préfecture le 24/06/2026
 Publié le
 ID : 077-217704485-20260623-202600081-DE

**DEPARTEMENT
 DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
 DE MEAUX**

Nombres de Membres
 En exercice : 15
 Présents : 15
 Votants : 15

Date de la convocation
 30 MAI 2026

Date d'affichage
 30 MAI 2026

**OBJET DE LA
 DELIBERATION**

Approbation du Procès-verbal
 n° 2026.04 de la séance
 du Conseil Municipal
 du 7 avril 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK

ABSENTS : néant

ABSENTS EXCUSÉS : néant

POUVOIRS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN

VU l'article L.2121-15 du CGCT ;

VU l'article L.2121-7 du CGCT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver le Procès-verbal n° 2026.04 de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Procès-verbal doit être approuvé lors de la séance suivante du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le Procès-Verbal n° 2026.04 de la séance du 7 avril 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
 M. Jean-Michel HOUDRY

La secrétaire de séance,
 Mme Aline JEGOU

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260623-202600082-DE

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation
30 MAI 2026

Date d'affichage
30 MAI 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**ACHAT DE LA PARCELLE
ZC 185 SITUÉE
RUE DES BOIS DE FOY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK

ABSENTS : néant

ABSENTS EXCUSÉS : néant

POUVOIRS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN

Le maire informe l'assemblée :

A l'issue de la construction du lotissement « les Bois de Foy », la gestion de la voirie était assurée par une SCI et par la suite la cession des terrains « publics » à la commune n'a jamais été réalisée.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acquérir la parcelle ZC 185 (surface de 1 650 m²) représentant la voirie et l'espace public au prix de 2,00€ le mètre carré reversée à part égale à chaque propriétaire du lotissement.

Dès lors que tout sera pris en compte, une nouvelle délibération sera prise afin de mettre cette parcelle sur le domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'APPROUVER l'achat de la parcelle ZC 185 située rue des Bois de Foy pour un montant de 2,00€ le mètre carré ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes concernant cet achat.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annuel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel HOUDRY



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS
ARRONDISSEMENT DE MEAUX	Séance du 23 juin 2026
Nombres de Membres En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.
Date de la convocation 30 MAI 2026	PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK
Date d'affichage 30 MAI 2026	ABSENTS : néant
	ABSENTS EXCUSÉS : néant
OBJET DE LA DELIBERATION	POUVOIRS : néant
ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE UTILITAIRE TOUT TERRAIN MULTI FONCTIONS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN
	Monsieur le Maire rappelle que le parc roulant des services techniques communaux est aujourd'hui composé d'un utilitaire électrique de type GOUPIL particulièrement fonctionnel acheté en juin 2024, d'un utilitaire Partner vieillissant et peu fonctionnel pour les travaux courants d'entretien des espaces verts et du bois communal ainsi que d'un tracteur tout aussi vieillissant dont l'utilisation est limitée au passage de l'épareuse d'avril à octobre et l'hiver aux opérations de viabilité hivernale ainsi qu'aux travaux dans le bois communal. Il est aussi utilisé lorsque les agents communaux se rendent sur des chantiers différents.
	Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, de réduction de l'empreinte carbone et de maîtrise des frais de carburants, il est proposé de procéder à l'acquisition d'un véhicule électrique tout terrain multifonctions.
	Ce véhicule permettra : <ul style="list-style-type: none">- de réduire les coûts de carburant et d'entretien ;- de limiter les émissions de gaz à effet de serre ;- d'améliorer la qualité environnementale du parc automobile communal ;- de répondre aux objectifs de verdissement des flottes publiques.- de limiter l'utilisation du tracteur communal aux seules opérations d'épareuse et de viabilité hivernale ;- de réserver l'utilitaire Partner aux déplacements hors communes ;- aux agents communaux de se déplacer sur des chantiers différents sans utiliser le tracteur ou le Partner ;- de réaliser des opérations de viabilités hivernale sur des endroits inaccessibles avec le tracteur (cheminements piétons, lotissements au fort dénivelé) et d'effectuer les travaux forestiers.
	Après étude des besoins des services et examen des différentes offres, il est proposé l'acquisition du véhicule suivant :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260623-202600083-DE

- modèle : Polaris Ranger Kinetic Premium avec en équipement complémentaire une lame à neige de 183cm ;
- montant estimatif : 48 406,67 € HT (58 088,00 € TTC) ;
- fournisseur : AXE QUAD Montceaux-les-Provins ;
- financement inscrit au budget communal, section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 votes POUR et 2 votes CONTRE (P. MERLIN – D. LINIK) :

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services municipaux ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annuel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel HOUDRY



114

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
 Reçu en préfecture le 24/06/2026
 Publié le
 ID : 077-217704485-20260623-202600084-DE

**DEPARTEMENT
 DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
 DE MEAUX**

Nombres de Membres
 En exercice : 15
 Présents : 15
 Votants : 15

Date de la convocation
30 MAI 2026

Date d'affichage
30 MAI 2026

**OBJET DE LA
 DELIBERATION**

**Demande de subvention au
 titre du FER 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK

ABSENTS : néant

ABSENTS EXCUSÉS : néant

POUVOIRS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur avis de la Commission Travaux qui s'est réunie le 28 mai 2026, il convient de réaliser des travaux consistants en la création d'un tapis d'enrobé avec accotement sur l'axe reliant la rue du Chauffour à la rue de la Haute-borne pour un coût prévisionnel des travaux est estimé à 72 714,00 € H.T.

Afin de financer cette opération, la commune sollicite une aide financière au titre du **Fonds d'Equipement Rural 2026**.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

FER 2026	21 814,20 € soit 30%
Autofinancement commune	50 899,80 € soit 70%
Total	72 714,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet d'un tapis d'enrobé avec accotement sur l'axe reliant la rue du Chauffour à la rue de la Haute-borne ;

APPROUVE le plan de financement ;

SOLLICITE une subvention au titre du FER 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 077-217704485-20260623-202600084-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel HOUDRY



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE****ARRONDISSEMENT
DE MEAUX****Nombres de Membres**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation
30 MAI 2026Date d'affichage
30 MAI 2026**OBJET DE LA
DELIBERATION****MODALITÉS ET
TARIFS DE
LOCATION DE LA
SALLE COMMUNALE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS****Séance du 23 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK

ABSENTS : néant

ABSENTS EXCUSÉS : néant

POUVOIRS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis sa mise en service le 1^{er} janvier 2020, la salle communale est mise à disposition des habitants, associations et organismes pour l'organisation de manifestations familiales, associatives ou professionnelles. Il précise que malgré les consignes, le voisinage le plus proche subi régulièrement des nuisances sonores nocturnes.

VU la délibération du 17 décembre 2019 relative à la mise en service de la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la tranquillité publique ;

CONSIDÉRANT les nuisances nocturnes causées au voisinage lors de la location de la salle communale ;

Monsieur le Maire propose de limiter la location à la **journée de 08h00 à 20h00** et de fixer les modalités d'utilisation ainsi que les tarifs applicables à compter de la validation de la présente délibération par la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 – Utilisation de la salle

La salle communale pourra être louée :

- aux habitants de la commune et au personnel communal ;
- aux associations communales ;

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260623-202600085-DE

- aux organismes extérieurs selon disponibilité.

Article 2 – Modalités d'utilisation de la salle

La salle communale sera louée par journée sur le créneau horaire 08h00 - 20h00. Les clés seront remises à 08h00 avec un état des lieux et récupérées à 20h00 avec un état de lieux après utilisation.

Article 3 – Tarifs

Les tarifs suivants sont fixés :

- habitants de Sept-Sorts et entreprises locales

Jour de location	Tarifs
Une journée en semaine ou une journée dans le week end de 08h00 à 20h00	Eté (du 1 ^{er} avril au 30 septembre) 150 € Hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars) 180 €

- autres
 - associations communales à but non lucratif : gratuit

Cautions :

- 1 chèque de caution de 90 € pour le ménage / non respect des conditions de nettoyage
- 1 chèque de caution de 500 € pour dégradations / non respect du règlement

Tarifications diverses :

- Perte des clés : 100 €
- Détérioration d'une table ronde : 175 €
- Détérioration d'une table rectangulaire : 95 €
- Détérioration d'une chaise : 30 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel HOUDRY



Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260623-202600086-DE

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE****ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de la convocation
30 MAI 2026

Date d'affichage
30 MAI 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION****RÈGLEMENT DE
LOCATION DE LA
SALLE COMMUNALE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS****Séance du 23 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK

ABSENTS : néant**ABSENTS EXCUSÉS :** néant**POUVOIRS :** néant**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Sophie KLEIN

Monsieur le Maire explique qu'il faut modifier quelques points sur le règlement intérieur pour la salle communale afin de fixer les règles applicables lors des locations. Ce règlement détermine, entre autres, les modalités à savoir les bénéficiaires, les conditions de location, conditions financières, assurance, rangement et nettoyage, conditions d'utilisation, parking, etc...

Vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte à l'unanimité le règlement intérieur de la salle communale ci-annexée**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel HOUDRY



<p>DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS</p>
<p>ARRONDISSEMENT DE MEAUX</p>	<p>Séance du 23 juin 2026</p>
<p>Nombres de Membres En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.</p>
<p>Date de la convocation 30 MAI 2026</p>	<p>PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK</p>
<p>Date d'affichage 30 MAI 2026</p>	<p>ABSENTS : néant</p>
<p>OBJET DE LA DELIBERATION</p>	<p>ABSENTS EXCUSÉS : néant</p>
<p>PROCEDURE D'ÉVOLUTION DU PLU COMMUNAL Sollicitation de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de sa compétence « documents d'urbanisme »</p>	<p>POUVOIRS : néant</p>
	<p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN</p>
	<p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est compétente en matière d'élaboration, de révision et de gestion des documents d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
	<p>Le Plan Local d'Urbanisme de SEPT-SORTS approuvé le 19 décembre 2014 a été modifié successivement le 8 septembre 2015, le 14 novembre 2019 et le 9 décembre 2021 (procédures de modification simplifiée).</p>
	<p>Toutefois certaines dispositions réglementaires nécessitent d'être clarifiées ou complétées.</p>
	<p>Ces diverses adaptations et compléments au dossier de PLU, même s'ils ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs d'aménagement initialement définis dans le cadre du Projet d'Aménagement Durables du PLU approuvé, nécessitent la mise en œuvre d'une procédure d'adaptation du PLU en vigueur.</p>
	<p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants ainsi que R.153-1 et suivants ; VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SEPT SORTS ; VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois à compter du 1er janvier 2020 ; VU les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE ; CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le PLU en vigueur afin ;</p>

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260623-202600087-DE

- D'une part, de clarifier application des dispositions du règlement écrit au droit des espaces urbanisés (Implantation, aspect extérieur des constructions, accès...);
- De clarifier les dispositions d'occupation de sols au sein des zones agricoles et naturelles et de certains secteurs afférents ;

CONSIDÉRANT que les évolutions du PLU de la commune et les changements qui sont susceptibles d'y être apportés relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés
- **DECIDE** de solliciter la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin que soit mis en œuvre, une procédure d'adaptation du PLU en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel HOUDRY



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE****ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation
30 MAI 2026Date d'affichage
30 MAI 2026**OBJET DE LA
DELIBERATION****RÉDUCTION DU NOMBRE
D'ADJOINTS AU MAIRE
SUITE A LA DÉMISSION
D'UN ADJOINT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS****Séance du 23 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK

ABSENTS : néant

ABSENTS EXCUSÉS : néant

POUVOIRS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-10 ;

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la démission de Madame Caroline BOUCHÉ 3^{ème} adjointe au maire, acceptée par Monsieur le Préfet en date du 1^{er} juin 2026 ;

Considérant que le siège d'adjoint ainsi devenu vacant n'a pas à être obligatoirement pourvu ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer librement le nombre d'adjoints au maire dans la limite prévue par la loi ;

Considérant qu'au regard des besoins de fonctionnement de la collectivité, il est proposé de réduire le nombre d'adjoints au maire de 3 à 2 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

Article 1^{er} : de fixer le nombre d'adjoints au maire à 2, à compter de la présente délibération.

Article 2 : Le poste devenu vacant à la suite de la démission de Madame Caroline BOUCHÉ ne sera pas pourvu.

Article 3 : Le tableau du conseil municipal sera mis à jour conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260623-202600088-DE

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Jean-Michel HOUDRY



DÉPARTEMENT
Seine-et-Marne

COMMUNE :

Toutes les communes

ARRONDISSEMENT
Meaux

SEPT-SORTS

EPCI à fiscalité propre :

CACPB

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

15

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communal
1	Maire	M.	HOUDRY Jean-Michel	25/05/1964	20/03/2026	14	Oui
2	Premier adjoint	Mme	MICONI Céline	12/09/1981	20/03/2026	15	
3	Deuxième adjoint	M.	THIESSON Nicolas	17/06/1975	20/03/2026	15	
4	Conseiller	Mme	BOUCHÉ Caroline	09/12/1970	20/03/2026		
5	Conseiller	M.	VAILLANT Jérôme	14/06/1982	20/03/2026		
6	Conseiller	Mme	JEGOU Aline	22/05/1985	20/03/2026		
7	Conseiller	M.	OUESLATI Ayemene	03/05/1978	20/03/2026		
8	Conseiller	Mme	AKLIGO Débia	26/09/1979	20/03/2026		
9	Conseiller	M.	TONNOIR Sébastien	17/11/1976	20/03/2026		
10	Conseiller	Mme	KLEIN Sophie	08/10/1988	20/03/2026		
11	Conseiller	M.	MACARTY Hervé	31/01/1978	20/03/2026		
12	Conseiller	Mme	ETASSE Nathalie	15/09/1984	20/03/2026		
13	Conseiller	Mme	GAYANT Marjorie	10/11/1966	20/03/2026		
14	Conseiller	M.	MERLIN Pascal	26/08/1958	20/03/2026		
15	Conseiller	Mme	LINIK Denise	13/03/1952	20/03/2026		

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A Sept-Sorts, le 23 juin 2026

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 877-21704485-20260623-20260608-DE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS
ARRONDISSEMENT DE MEAUX	Séance du 23 juin 2026
Nombres de Membres En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.
Date de la convocation 30 MAI 2026	PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK
Date d'affichage 30 MAI 2026	ABSENTS : néant ABSENTS EXCUSÉS : néant POUVOIRS : néant SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN
OBJET DE LA DELIBERATION	SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN
PRISE DE CONNAISSANCE DE LA FICHE COMMUNALE PLUi DE SUIVI POUR LA COMMUNE DE SEPT- SORTS	Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024-144 en date du 16 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Dans le cadre de la démarche de l'élaboration du PLUi et conformément aux modalités de collaboration définies avec les communes, une fiche communale PLUi de suivi a été transmise individuellement à la commune de Sept-Sorts. Cette fiche constitue un document de travail partagé entre la commune et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Elle comprend notamment : <ul style="list-style-type: none">• des enjeux socio-économiques ;• une cartographie de l'occupation du sol ;• des informations relatives au document d'urbanisme communal en vigueur ;• un état des lieux des projets communaux connus à ce stade ;• le compte-rendu de l'entretien communal réalisé avec les élus du conseil municipal. Il est précisé que cette fiche communale : <ul style="list-style-type: none">• à vocation à faciliter le suivi et la prise en compte des spécificités communales dans l'élaboration du PLUi ;• constitue un état des lieux à un instant donné, ce document est amené à évoluer au fil de la procédure d'élaboration du PLU ;• ce document, établi un outil de suivi et de concertation, ne constitue pas une pièce réglementaire du PLUi.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260623-202600089-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : PREND ACTE du contenu de cette fiche communale PLUi de suivi, qui constitue un état des lieux partagé à date et ne présente pas de valeur juridique opposable ;

Article 2 : VALIDE le contenu de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune de Sept-Sorts ;

Article 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. Jean-Michel HOUDRY



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE****ARRONDISSEMENT
DE MEAUX****Nombres de Membres**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation
30 MAI 2026Date d'affichage
30 MAI 2026**OBJET DE LA
DELIBERATION****ORGANISATION D'UN
RÉFÉRENDUM LOCAL
PORTANT SUR LA
CRÉATION D'UN SERVICE
DE POLICE MUNICIPALE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS****Séance du 23 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HOUDRY, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Céline MICONI, M. Nicolas THIESSON, Mme Caroline BOUCHÉ, M. Jérôme VAILLANT, Mme Aline JEGOU, M. Ayemene OUESLATI, Mme Débie AKLIGO, M. Sébastien TONNOIR, Mme Sophie KLEIN, M. Hervé MACARTY, Mme Nathalie ETASSE, Mme Marjorie GAYANT, M. Pascal MERLIN et Mme Denise LINIK

ABSENTS : néant

ABSENTS EXCUSÉS : néant

POUVOIRS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie KLEIN

Le Conseil Municipal de la commune de Sept-Sorts,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives au référendum local ;

Vu les compétences du conseil municipal en matière d'organisation des services communaux ;

Vu l'article R. 1112-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de recueillir l'avis des électeurs de la commune sur l'opportunité de créer un service de police municipale ;

Considérant que cette question relève des affaires de la commune et présente un intérêt local majeur ;

Considérant la volonté de la municipalité d'associer directement la population à cette décision ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés :

Article 1 – Objet du référendum

Il est organisé un référendum local portant sur la question suivante :

« Êtes-vous favorable à la création d'un service de police municipale sur le territoire de la commune de Sept-Sorts ? »

Les électeurs pourront répondre par « OUI » ou par « NON ».

Article 2 – Date du scrutin

Le référendum local est fixé au **dimanche 13 septembre 2026 de 08h00 à 18h00.**

Article 3 – Corps électoral

Sont appelés à participer au scrutin les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune à la date prévue par la réglementation en vigueur.

Article 4 – Organisation matérielle

Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation du scrutin, notamment l'établissement des bureaux de vote, la préparation du matériel électoral et l'information de la population.

Article 5 – Bulletins de vote

Seuls seront valables les bulletins au format A6 fournis par la commune le jour du scrutin de deux types identiques imprimés en couloir noire sur papier blanc, l'un portant la réponse « OUI » et l'autre la réponse « NON ». Les bulletins pour être valables devront être glissés dans l'enveloppe mise à disposition par la commune le jour du scrutin.

Article 6 – Information des électeurs

Une note d'information présentant les enjeux, les modalités de fonctionnement, les coûts estimatifs et les conséquences de la création d'un service de police municipale sera mise à la disposition des électeurs dans des conditions garantissant l'objectivité et la neutralité de l'information.

Article 7 – Résultats

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives au référendum local, pour que le choix ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés s'impose au conseil municipal, il faut qu'au moins 50% des électeurs inscrits prennent part au vote.

Dans ce cas, une délibération actant le résultat du référendum et le fait qu'il vaut décision à la question posée sera adoptée lors d'un prochain conseil municipal.

Si la participation est en-dessous de 50% des électeurs inscrits, le vote n'a alors que la portée d'un avis consultatif et le conseil municipal prendra sa décision éclairée au regard du résultat.

Article 8 – Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Jean-Michel HOUDRY

